



BULLETIN D'INFORMATION ETIAGE N°3 - 2016

Bassin Ellé – Isole – Laïta

9 septembre 2016



Points importants à retenir

- Les mois de juillet et août ont connu un important déficit de précipitations.
- Les débits sont en dessous des moyennes et quelques assècs ou ruptures d'écoulement sont observés en tête de bassin versant.
Les débits de l'Isole à Quimperlé restent très proches du 10^{ème} du module.
Les débits de l'Ellé au Faouët sont en baisse régulière et côtoient le 20^{ème} du module. Plus en aval, les débits de l'Ellé à Arzano sont légèrement inférieurs au 10^{ème} du module depuis le 31 août.
- Quelques faibles précipitations (cumul d'environ 5 mm et jusqu'à 10mm localement) sont attendues pour ce samedi 10 septembre à l'échelle de la Bretagne, mais aucune précipitation n'est annoncée pour ce dimanche 11/09 et le début de la semaine prochaine (semaine 37).
La situation ne devrait donc pas s'améliorer dans les 4-5 jours à venir.
Une situation plutôt orageuse est ensuite attendue pour mercredi 14/09 et jeudi 15/09, peut-être également pour vendredi 16/09 et samedi 17/09, sans estimation de cumuls pluviométriques à ce jour.
- Aucun arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau n'a été pris dans les départements du Morbihan ou du Finistère à ce jour. Un arrêté préfectoral de vigilance a été pris en Côte d'Armor.

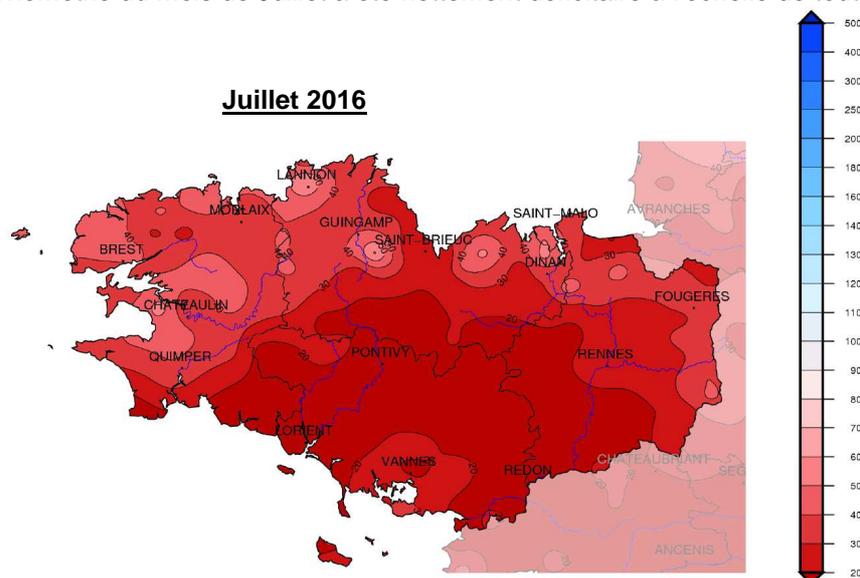
Au vu de la situation et de la particularité du bassin, nous encourageons fortement les maires du territoire à prendre des arrêtés municipaux de restriction de certains usages de l'eau, pour limiter la consommation d'eau.

Un modèle d'arrêté municipal a été transmis à l'ensemble des Maires du territoire.

Selon l'évolution de la situation, un nouveau point d'information sera communiqué courant de semaine prochaine.

Informations concernant la Météo (source Météo France)

Le mois de juin avait été excédentaire en précipitation.
Par contre, la pluviométrie du mois de Juillet a été nettement déficitaire à l'échelle de toute la Bretagne.

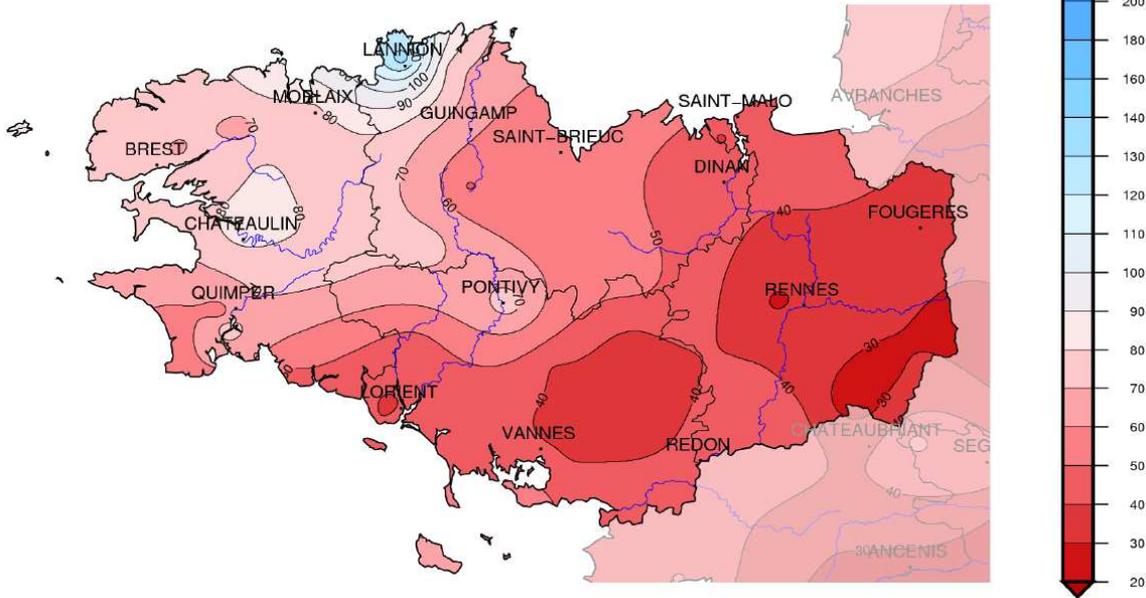


Sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta, la partie Nord du bassin a reçu entre 10 et 20 mm en juillet, alors que la partie Sud a reçu moins de 10 mm.
 Ce qui représente un déficit pluviométrique pour juillet compris entre 70 et 80% par rapport à la moyenne interannuelle calculée sur 1981 – 2010.

En août, le bassin versant Ellé-Isole-Laïta a reçu en moyenne entre 30 et 40 mm de précipitations (30 mm environ à Priziac et Lanvéneën, 50 mm à Plouray et 60 mm à Scaër et Guisriff).
 Ce qui représente un déficit pluviométrique par rapport à la normale saisonnière de l'ordre de 30% sur l'amont et jusqu'à plus de 50% sur l'aval du bassin.

Août 2016

Rapport à la normale des cumuls pluviométriques (en %)



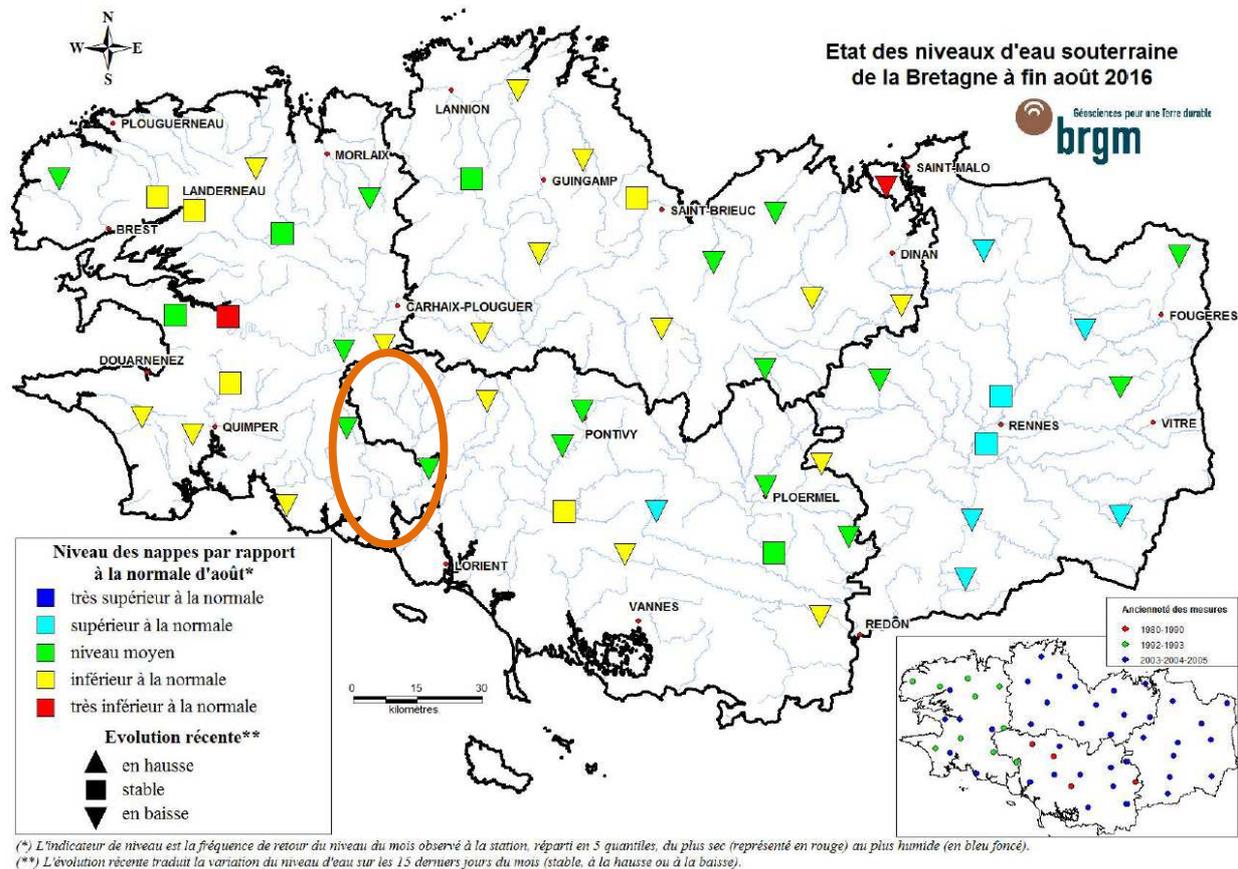
Des précipitations quasiment négligeables sont potentiellement attendues pour ce vendredi 09/09 à l'échelle de la Bretagne, de la trace jusqu'à potentiellement 3 mm,
 Quelques faibles précipitations sont ensuite attendues pour ce samedi 10/09 à l'échelle de la Bretagne, pour un cumul d'environ 5 mm et jusqu'à 10mm localement.

Ce dimanche 11/09 et le début de semaine prochaine (semaine 37) s'annoncent plutôt sec.

Une situation plutôt orageuse est attendue pour mercredi 14/09 et jeudi 15/09, peut-être également pour vendredi 16/09 et samedi 17/09, à confirmer. Il est trop tôt pour annoncer des estimations de cumuls pluviométriques pour ces événements.

Les ressources souterraines (source BRGM)

Selon le point du BRGM de fin août, les niveaux des piézomètres présents sur notre territoire ou limitrophes étaient en baisse et sont considérés comme « moyen » par rapport aux niveaux attendus pour la saison (sur une échelle composé de 5 stades : très supérieur / supérieur / moyen / inférieur / très inférieur).



Les cours d'eau (source ONEMA pour les assecs et DREAL- GeoBretagne pour les débits)

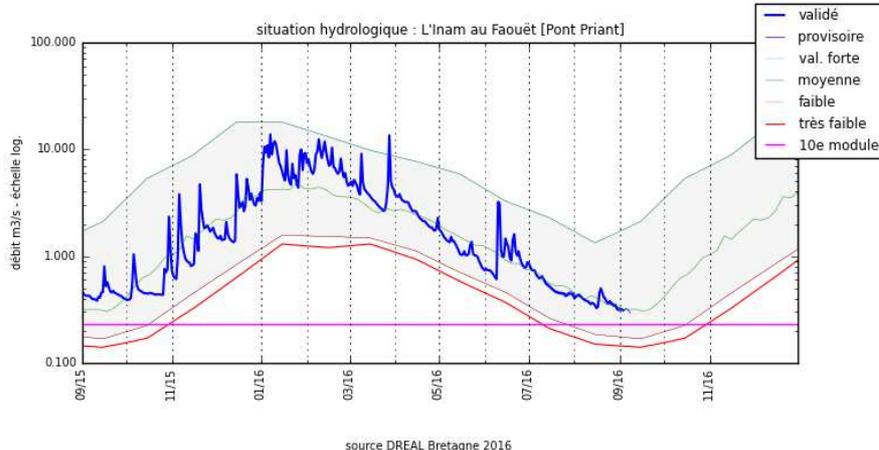
La dernière campagne d'observation menée dans le cadre du réseau ONDE (ONEMA) date du 25/08 (<http://onde.eaufrance.fr/>). La fréquence de surveillance devrait être augmentée (tous les 15 jours) au cours du mois de septembre.

Quelques assecs et ruptures d'écoulement sont aujourd'hui visibles en têtes de bassin versant :

- Inam en amont de la STEP d'Ardo et de la ville de Gourin, à la station ONDE J4734011 ;
- Le Rastal Groui (affluent de l'Inam) est également en rupture d'écoulement ;
- Le Frouit était en assec ou en rupture d'écoulement à plusieurs endroits depuis début août.

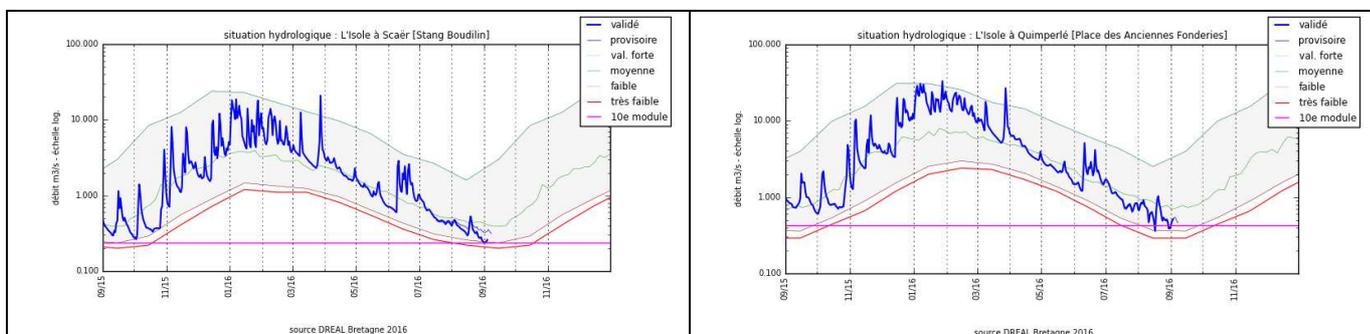
Les débits des rivières aux stations hydrométriques DREAL du territoire sont disponibles sur : http://geobretagne.fr/sviewer/?layers=dreal_b.hydrometrie_qmj&title=Bretagne%20-%20situation%20hydrologique

Les débits de l'Inam au Fauët sont fidèles aux normales saisonnières et relativement stables.



Les débits de l'Issole amont à Scaër sont inférieurs aux normales saisonnières et en baisse, mais restent cependant supérieurs au 10^{ème} du module.

Les débits de l'Issole à Quimperlé sont nettement inférieurs aux normales saisonnières et également en baisse. Ils sont à nouveau proches du 10^{ème} du module après une légère rehausse observée cette semaine du fait d'un allègement des prélèvements (0,472 m³/s estimé pour le 08/09/2016, pour un 10^{ème} du module défini à 0,42 m³/s).

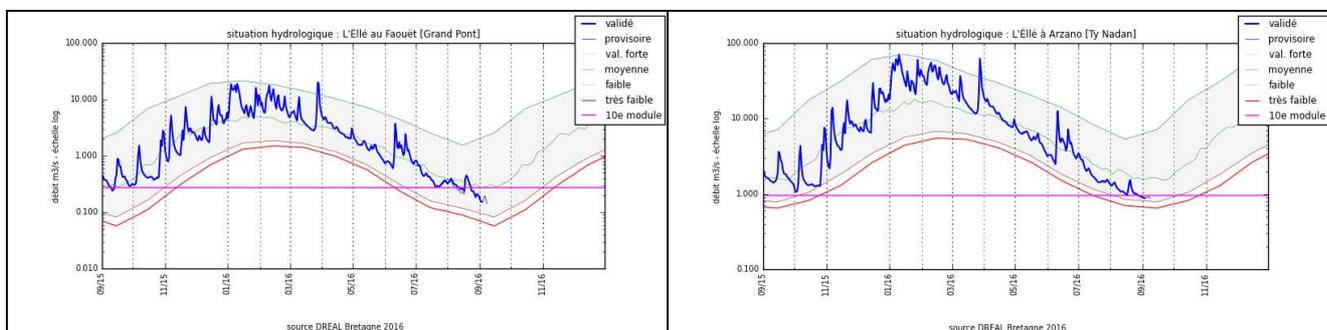


Les débits de l'Ellé sont également à la baisse et nettement inférieurs aux normales saisonnières.

Au Fauët, les débits de l'Ellé ont franchi le 10^{ème} du module et côtoient maintenant le 20^{ème} du module (« Débit de Vigilance 2 » du SAGE). Les débits journaliers de l'Ellé au Fauët étaient estimés à 0,141 m³/s ce 08/09/2016, pour un 20^{ème} du module défini à 0,14 m³/s.

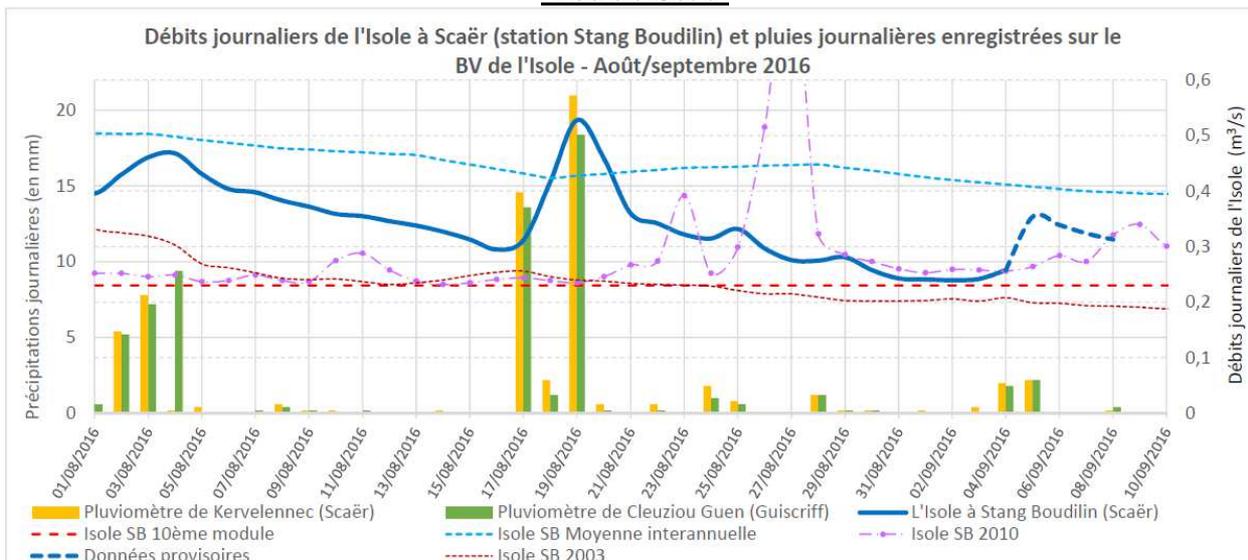
A Arzano, les débits de l'Ellé ont franchi le 10^{ème} du module depuis le 31 août. Ceci n'avait pas été détecté lors du bulletin étiage précédent (du 02/09/16), car les données de débits alors disponibles auprès de la DREAL Bretagne n'étaient que provisoires et ont depuis été revues à la baisse et validées.

Les débits journaliers de l'Ellé à Arzano étaient estimés à 0,872 m³/s ce 08/09/2016, pour un 10^{ème} du module défini à 0,93 m³/s.

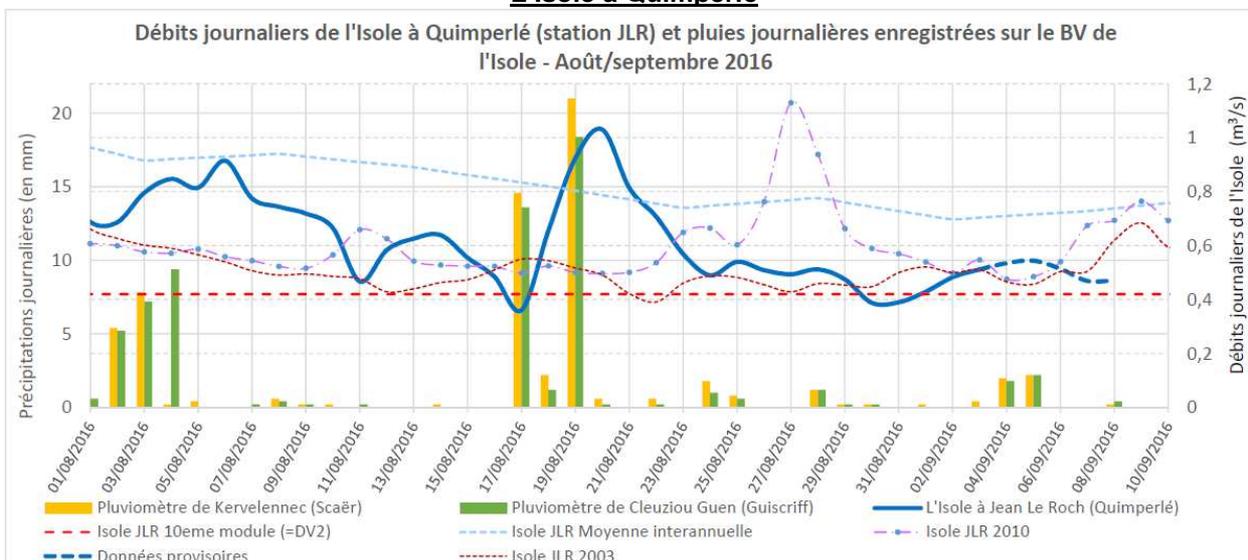


Pour plus de visibilité, les débits évoqués ci-dessus aux 5 stations présentes sur le bassin versant Ellé-Issole-Laïta sont à nouveau illustrés dans les graphiques en pages suivantes, en focalisant sur la période août-septembre et avec l'indication des seuils de vigilance (10^{ème} et 20^{ème} du module) et des pluies journalières enregistrées sur le bassin (en histogrammes).

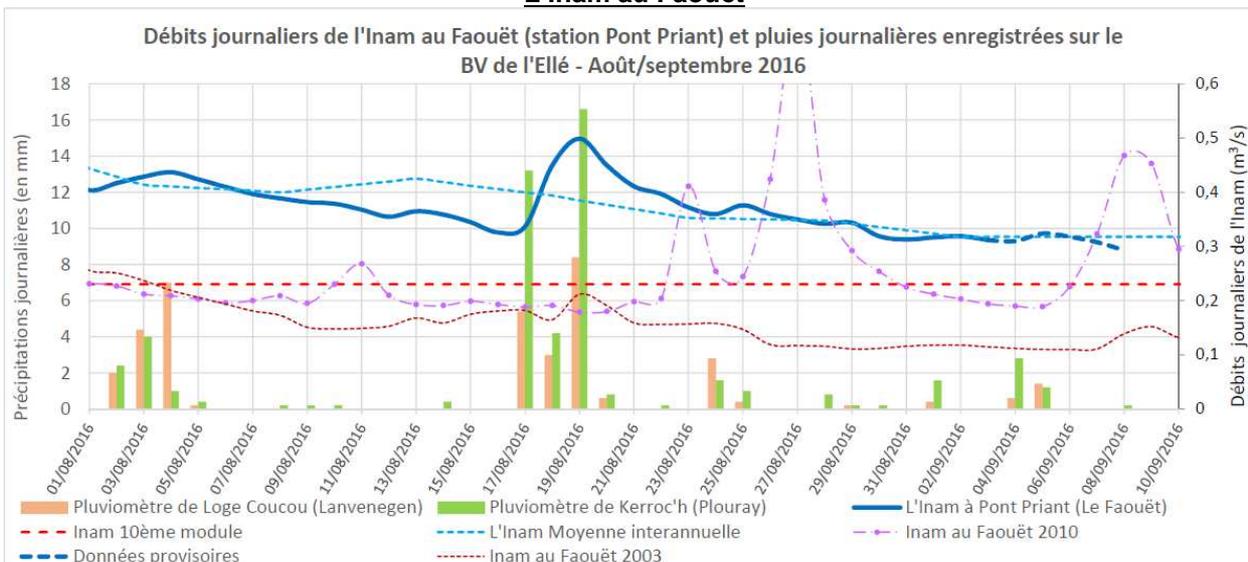
L'Isle à Scaër



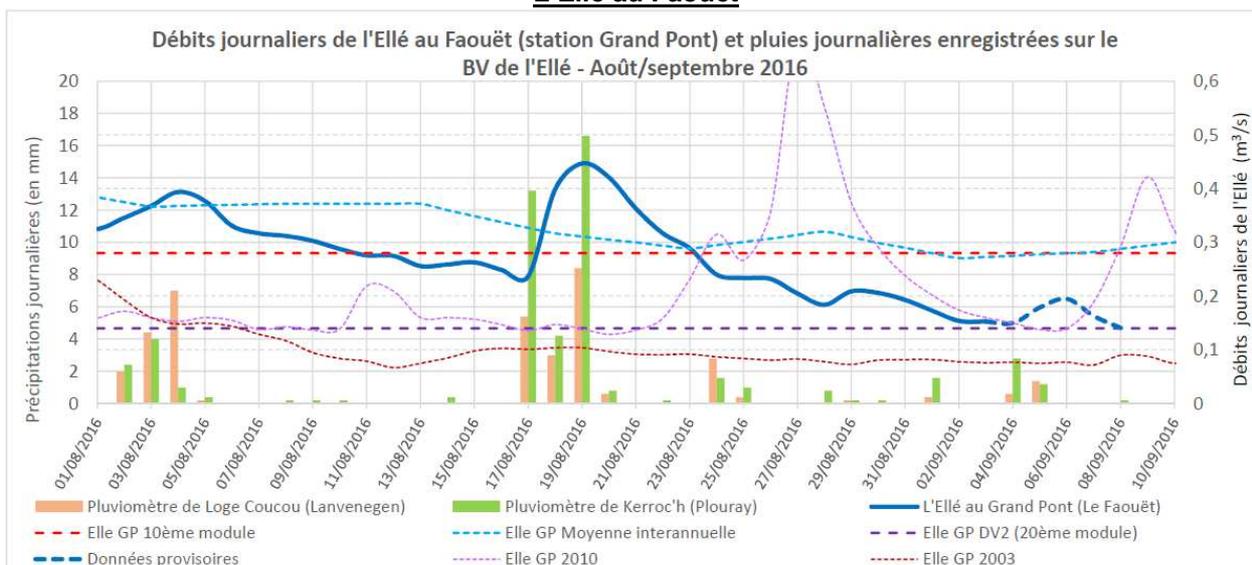
L'Isle à Quimperlé



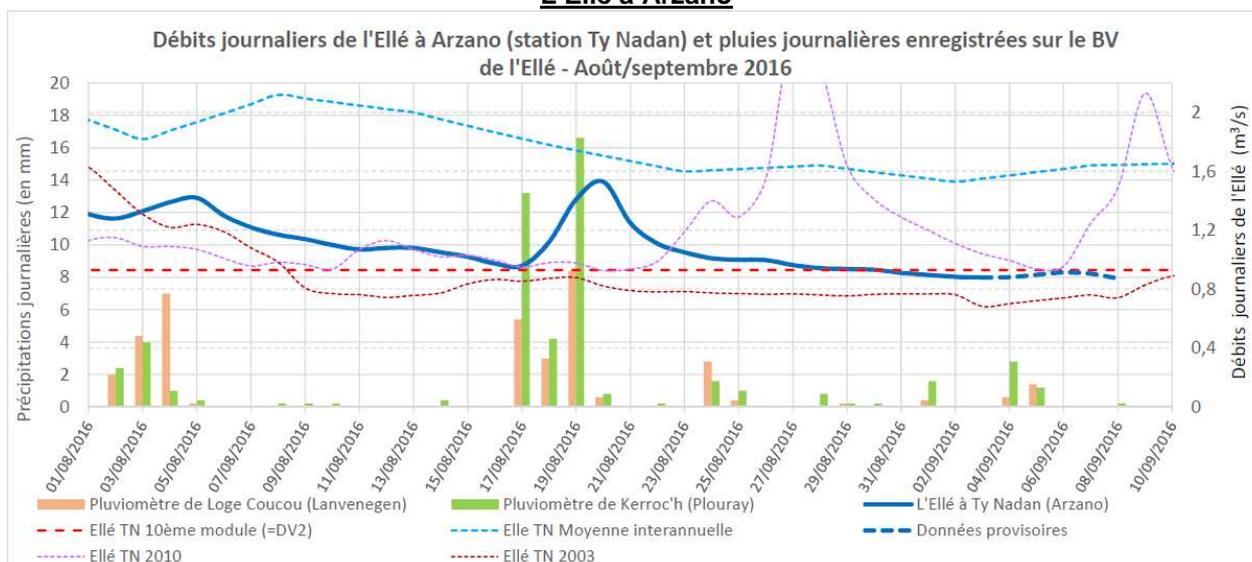
L'Inam au Fauët



L'Ellé au Fauouët



L'Ellé à Arzano



Prélèvements

Les niveaux d'eau dans les captages et forages ont fortement diminué au cours du mois d'août, ce qui entraîne une baisse de leur capacité de production.

Pour le SMPE (Syndicat Mixte de Production d'Eau de Quimperlé), les prélèvements se font exclusivement dans l'Ellé depuis le 31 août afin d'alléger la pression des prélèvements dans l'Isole.

Sur la partie morbihannaise du bassin versant de l'Ellé, la situation reste fragile.

L'usine de Barregant est arrêtée depuis la semaine 33 pour travaux, pendant un an. Eau du Morbihan est autorisé à prélever dans l'Ellé à Pont Saint Yves jusqu'au 20^{ème} du module pour alimenter l'usine de Toultreincq (Gourin) qui dessert l'intégralité du secteur. Cependant, en raison de la dégradation de la qualité de l'eau brute (manganèse sous forme complexée issue des rejets de la carrière de Glomel), des prélèvements dans les carrières de Gourin sont réalisés, pour dilution. Depuis le 1^{er} septembre, le prélèvement dans ces carrières est volontairement limité, afin d'éviter un déstockage prématuré, au vu de cette sollicitation « précoce ».

Au niveau industriel, la Conserverie Morbihannaise a demandé à descendre le débit réservé de 375 l/s à 300 l/s sur l'Inam pour le mois de septembre, par mesure d'anticipation et de précaution. Les services de l'Etat ont donné un avis favorable à cette demande, sous réserve d'une exploitation optimisée des forages de l'entreprise et du réseau public d'eau potable.

A ce jour, il n'est pas constaté de baisse des capacités de production des forages et les débits de l'Inam ne sont pas alarmants.

Arrêté de restrictions

Aucun arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau n'a été pris dans les départements du Morbihan ou du Finistère à ce jour.

Cependant, un premier comité sécheresse s'est réuni en Préfecture du Morbihan le 7 septembre, pour faire un point précis de la situation avec l'ensemble des acteurs. Ces derniers sont en alerte et assurent un suivi vigilant de l'évolution de la situation.

Un arrêté préfectoral de vigilance a été pris en Côte d'Armor.

Pour plus d'informations :

Propluvia, site national d'informations sur les restrictions d'eau :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

ANNEXE

Débits fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Ellé-Isole-Laïta

Cours d'eau	Ellé		Isole		Inam
	E11 (point nodal du SDAGE)	E12	Is (point nodal du SDAGE)		
Code du point nodal					
Localisation					
Station de jaugeage	Pont Ty Nadan à Arzano	Grand Pont au Faouët	Pont Joseph Le Roch à Quimperlé	Stang Boudilin à Scaër	Pont Priant au Faouët
Objectifs de débit (m3/s) réglementaires SDAGE					
DOE	1		0.5		
DSA	0.7		0.3		
DCR	0.5		0.2		
Objectifs de débit (m3/s) SAGE					
Débit de vigilance 1	1.4	0.21	0.63		
Débit de vigilance 2	0.93	0.14	0.42		
Débits caractéristiques des cours d'eau (m3/s)					
Module / 10	0.93	0.28	0.42	0.23	0.23
Module / 20	0.47	0.14	0.21	0.12	0.12

DOE : Débit Objectif d'Etiage. C'est le débit moyen mensuel au-dessus duquel il est considéré que l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

DSA : Débit Seuil d'Alerte. C'est le débit moyen journalier au-dessus duquel des restrictions de prélèvements doivent être engagées.

DCR : Débit de Crise. C'est le débit moyen journalier au-dessus duquel il est considéré que l'alimentation en eau potable et la survie des espèces les plus intéressantes du milieu ne sont plus garanties. A ce niveau, toutes les mesures de restriction de prélèvement doivent être prises.

Débit de vigilance 1 : valeur seuil de vigilance de début d'étiage (mai, juin et juillet). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Etiage.

Débit de vigilance 2 : valeur seuil de vigilance de fin d'étiage (août et septembre). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Etiage.

Les objectifs de débit aux principaux points du bassin